

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation fournies et aux services annexes.

Les actions peuvent être réalisées :

- Soit au bénéfice de salariés d'une entreprise généralement dans ses locaux (formation intra-entreprise), en individuel ou constitués en groupes de plusieurs participants
- Soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, dans des locaux à définir au moment de la commande (formation inter-entreprise)
- Soit selon des formules au cas par cas définies comme formation « autre » ou « mixte »

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relatives à l'objet de la commande et prévalent sur toute autre document.

Modalités d'inscription et de commande

Concernant les formations « intra-entreprise » :

Toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle soit formalisée par l'une des modalités suivantes :

- Par mail à l'adresse suivante : contact@anglais-metz.fr
- Par courrier : Christine Hoffart, 23bis rue des Loges, 57950 MONTIGNY-LES-METZ

L'inscription du Client doit comporter les informations suivantes : nom ou raison sociale de l'établissement, adresse, coordonnées téléphoniques, le nom du (des) stagiaire(s), le nom et l'adresse de la personne responsable (généralement le service formation de l'entreprise demandeur, la direction), le titre, l'intitulé de la formation souhaitée, le nom et l'adresse de l'organisme à qui adresser la facture si celui-ci est différent de l'entreprise.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations « inter-entreprise » ou « mixtes »

Afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

Convocation – Confirmation de la réalisation de l'action de Formation

Dans le cas de formations « intra-entreprises », la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation. En renvoyant la convention signée, l'établissement s'engage à fournir la liste des participants. SOPHRO-ANGLAIS se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission à tout stagiaire qui aurait manqué gravement aux présentes conditions générales.

Dans le cas de formations « inter-entreprises », une convocation est adressée, à l'avance, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires, ...)

Attention, cette convocation tient lieu de confirmation d'inscription au stage.

Prix

Les prix indiqués sont HT (TVA non applicable – article 293B du CGI)

- **Pour les formations « intra-entreprises »**, le prix appliqué est celui indiqué dans la convention.
- **Pour les formations « inter-entreprises »**, le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation si les lieux choisis le permettent. Le déplacement n'est pas compris dans le prix total.

Annulation – report

Annulation ou report du fait de SOPHRO-ANGLAIS

SOPHRO-ANGLAIS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation. SOPHRO-ANGLAIS en informe alors le Client dans les plus brefs délais : il incombe alors au Client de procéder à une nouvelle inscription. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de SOPHRO-ANGLAIS.

Annulation du fait du Client

Toute annulation de cours devra être effectuée 48 heures à l'avance. Au-delà de ce délai les séances de formation seront comptabilisées et facturées.

Les mouvements sociaux, grèves ne sont pas pris en compte ; les séances concernées seront comptabilisées et facturées.

Substitution

Jusqu'à 48 heures avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par toute autre personne de son choix en respectant les prérequis et à condition d'en informer SOPHRO-ANGLAIS par écrit.

Cependant l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Convention – Facturation

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention.

La convention de stage est adressée avant le début de la formation.

Deux attestations sont remises en fin de formation « inter-entreprise » au participant (dont une à remettre à l'employeur). La facture du stage est adressée à l'issue de la formation. Si précisé dans la commande, la facture est adressée à l'organisme désigné.

Pour les formations « intra-entreprise », la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention.

Conditions de paiement

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la convention.

A défaut, le paiement devra intervenir au plus tard dans les trente jours de la date de facturation.

SOPHRO-ANGLAIS n'accepte ni lettre de change, ni billet à ordre.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal est due.

Responsabilité - Indemnités

SOPHRO-ANGLAIS ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, des comportements des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant en dehors des heures de formation.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de l'acheteur) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions. L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent d'indemniser SOPHRO-ANGLAIS de toute perte, dommage ou dégât causé à toute propriété ou à la formatrice du fait de tout stagiaire inscrit par eux. En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par SOPHRO-ANGLAIS sont à la charge du Client.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

En cas de litige, les tribunaux de Metz sont seuls compétents.